

SOUS-CRITÈRE 1.7

CONDUITE ACCOMPAGNÉE ET CONDUITE SUPERVISÉE

Pourquoi choisir une formule avec accompagnateur ?

Rouler avec un accompagnateur avant l'examen permet d'acquérir de l'expérience dans des situations variées, en toute confiance. L'auto-école Asphalte encourage ses élèves à choisir l'une de ces deux formules, disponibles en boîte manuelle comme en boîte automatique.

	Apprentissage anticipé (AAC)	Conduite supervisée (CS)
Âge	Dès 15 ans	Dès 18 ans
Avant de commencer	20 h de conduite minimum (13 h en automatique), code, attestation de fin de formation initiale, rendez-vous préalable de 2 h	Les mêmes conditions
Durée et distance	Au moins 1 an et 3 000 km	Aucun minimum
Rendez-vous pédagogiques	2 rendez-vous de 3 h : à 6 mois (au moins 1 500 km) et à 1 an (3 000 km)	Aucun
Examen pratique	Dès 17 ans	Dès 18 ans
Période probatoire	2 ans au lieu de 3	3 ans

LES AVANTAGES

- **Plus d'expérience** au volant avant de conduire seul, dans des situations variées (trajets longs, météo, circulation dense).
- **Un suivi** par l'enseignant lors du rendez-vous préalable et, pour l'AAC, des deux rendez-vous pédagogiques.
- **Une période probatoire réduite à 2 ans** avec l'AAC.
- **Une seconde chance** : la conduite supervisée peut aussi être choisie après un échec à l'examen pratique.

NOS FORMULES

Formules AAC en boîte manuelle et automatique, avec ou sans code ; conduite supervisée au tarif de la formule B ou boîte automatique choisie, plus le rendez-vous préalable. Tarifs détaillés à l'agence et sur notre site internet.

Le programme complet figure dans le document « Programme de formation – Catégories B, AAC et CS ».